

# Pourquoi développer les modes actifs (vélo, marche) ?

Le secteur des transports représente :

- **33 % de la consommation d'énergie finale** en France en 2015
- le **1<sup>er</sup> émetteur de CO<sub>2</sub>, avec 39 % des émissions totales de GES** (hors UTCF, source ADEME 2018)
- une des **principales sources de pollution de l'air**

**Non-polluant, peu coûteux, accessible à tous et bon pour la santé**, le vélo a de nombreux avantages pour les utilisateurs et la collectivité (voir illustration au verso). Cependant en Seine et Marne, uniquement 1 % des déplacements quotidiens sont effectués à bicyclette alors que 63,4 % des ménages possèdent au moins un vélo (Enquête Global Transport 2010).

De nombreux trajets pourraient être effectué à vélo sachant qu'en Île-de-France, la majorité des déplacements font moins de 5 kilomètres (51 % selon une étude de la région Île-de-France en 2018).



Entre 1 et 6 kilomètres le **vélo** reste le mode de déplacement le **plus compétitif** et cela particulièrement en milieu urbain.

- Le 14 septembre 2018, le Premier ministre a officiellement présenté le Plan vélo dont l'ambition est de tripler la part de ce mode de déplacement pour atteindre 9 % en 2024.

Afin de financer ces infrastructures, des dispositifs existent pour les collectivités :

- le **fonds national « mobilités actives »** d'un budget de 350 millions d'euros sur 7 ans, ayant pour objectif de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables au sein des collectivités a été lancé.
  - la **dotation de soutien à l'investissement public local** (DSIL) doté d'un fonds de 500M€ sur 5 ans dédié à «développer des services de transport de proximité durables» facilitant l'intermodalité.
  - le **Plan Vélo Régional**, 100 M€ d'aides pour financer les projets d'aménagements cyclables pouvant couvrir de 25% à 50% du projet.
- Enfin, pour faciliter vos déplacements à vélo et trouver l'itinéraire adapté à vos besoins, vous pouvez consulter le site <https://www.geovelo.fr/france/itinerary/>



# TOP 5

des raisons  
pour lesquelles  
le vélo  
est le roi de  
la mobilité :



## Il allonge la durée de vie



30 minutes de vélo par jour limite les maladies (risques cardio-vasculaires, diabète, cancer, stress, etc.)

## Il est plus sûr



Les cyclistes ont 10 fois moins de risque d'être blessés qu'en voiture.

## Il ne pollue pas



Rouler à vélo permettrait d'économiser 650 kg de CO<sub>2</sub> par personne/ an. Soit l'équivalent d'une télévision LCD allumée 162 jours non-stop.

## Il est plus rapide

À vélo, sur un trajet de 3 km, on met moins de temps qu'en voiture, stationnement compris.



## Il est moins cher



4 pleins d'essence = 265 € soit le prix d'un vélo neuf.  
Faire 10 km par jour revient à 100 €/an à vélo vs 1000 €/an en voiture.

## Top bonus



1 place de stationnement = 10 places de vélo.

### Pour en savoir plus

Contactez l'unité mobilité déplacements et transports de la DDT,  
par mail : [ddt-umdt-semcv@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-umdt-semcv@seine-et-marne.gouv.fr)  
par téléphone : Valérie Ditte au 01.60.56.73.12

